

# Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif - Rapport annuel

<b>Nom de l'entité déclarante</b>		Nouveau Monde Graphite Inc.				
<b>Année de déclaration</b>	<b>Du :</b>	2023/01/01	<b>Au :</b>	2023/12/31	<b>Date de soumission</b>	2024/05/29
<b>Numéro d'identification selon la LMTSE de l'entité déclarante</b>	E811571	<input checked="" type="radio"/> Rapport initial <input type="radio"/> Rapport modifié				
<b>Autres filiales inclus</b> (champ facultatif)						
<b>Rapport non consolidé</b>						
<b>Rapport non substitué</b>						
<b>Par l'entité déclarante</b>						
<p>Conformément aux exigences de la LMTSE et plus particulièrement de l'article 9 correspondant, je certifie que j'ai vérifié l'information contenue dans le rapport en vertu de la LMTSE pour les entités figurant sur la liste ci-dessus. Selon mes connaissances et ayant fait preuve d'une diligence raisonnable, les renseignements contenus dans le rapport en vertu de la LMTSE sont vrais, précis et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.</p>						
<b>Nom complet de l'administrateur ou du représentant de l'entité déclarante</b>		Charles-Olivier Tarte		<b>Date</b>	2024/05/29	
<b>Titre de poste</b>		Chef de la direction financière				





